

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 928

présenté par  
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« psychologiques »,

insérer les mots :

« et sociaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les aspects sociaux du patient ont un rôle déterminant dans la spécificité de leur prise en charge. L'accueil des publics les plus précaires est pour l'essentiel supporté par l'hôpital public. Cette spécificité doit être prise en compte dans le financement des missions de service public.